



## CONSEIL REGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE

SESSION DES 2 ET 3 JUILLET 2020

### AMENDEMENT BUDGETAIRE présenté par le GROUPE ECOLOGISTE

Eléments de l'architecture fonctionnelle concernés par l'amendement :

ORIGINE DU MOUVEMENT	DESTINATION DU MOUVEMENT
Politique : 1 - STRATEGIES ET SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE Axe : 12 - Environnement Programme : 121 - Transition énergétique	Politique : 20 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE Axe : 201 - ECONOMIE INNOVATION Programme : 20110 - DEVELOPPEMENT DES TRES PETITES ENTREPRISES

Pour information, pages du rapport du Président concernées par l'amendement :

18-19 ; 25 ; 83-84 ; 91-94
----------------------------

Exposé des motifs :

<p>Cet amendement a pour objet la mise en œuvre d'un appel à projets en direction des acteurs culturels dans le cadre de la COP régionale et au service de la transition écologique. Au moment où nous définissons les conditions de la relance de nos activités, il est indispensable d'accompagner les transformations nécessaires pour une résilience de notre économie et de nos territoires. Les acteurs culturels peuvent être parties prenantes de cet enjeu commun, à la fois dans les conditions de mise en œuvre de leurs activités (écomanifestations) mais aussi en facilitant l'appropriation de ces enjeux, en encourageant l'engagement citoyen et les initiatives locales.</p> <p>Cela nécessite d'ouvrir une autorisation d'engagement d'un montant de 300 000 € et d'inscrire, en termes de crédits de paiement 2020, 100 000 € en dépenses de fonctionnement.</p> <p>Afin d'équilibrer les crédits de paiement, cet amendement propose de diminuer de 100 000 € en investissement la ligne CAP développement Centre, laquelle n'augmenterait donc « que » de 5,634 M€ au lieu de 5,734 M€ dans la proposition du président.</p>
--

ORIGINE DU MOUVEMENT		DESTINATION DU MOUVEMENT	
Chapitre budgétaire : ENVIRONNEMENT (937)		Chapitre budgétaire : ACTION ECONOMIQUE (909)	
Proposition initiale	Modification proposée	Proposition initiale	Modification proposée
Montant de l'AP			
Montant de l'AE	Création d'une AE : 2020-XXXX Transition écologique de la culture Montant : 300 000 € Date limite d'affectation : 31/12/2021		
Montant des CP en dépenses :		Montant des CP en dépenses :	
Ligne 12122 - COP régionale 300 000 € en fonct. au BP 0 € en fonct. en DM1	+100 000 €	Ligne 201101 - CAP développement Centre 8 255 971 € en invest. au BP +5 734 000 € en invest. en DM1	-100 000 €
TOTAL (crédits de paiement 2020)	+100 000 €	TOTAL (crédits de paiement 2020)	- 100 000 €



## CONSEIL REGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE

SESSION DES 2 ET 3 JUILLET 2020

### AMENDEMENT BUDGETAIRE présenté par le GROUPE ECOLOGISTE

Eléments de l'architecture fonctionnelle concernés par l'amendement :

ORIGINE DU MOUVEMENT	DESTINATION DU MOUVEMENT
Politique : 40 - FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE Axe : 404 - Culture Programme : 4044 - Aménagement culturel du territoire/public	Politique : 3 - TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES Axe : 31 - Transports Programme : 319 - Aéroports

Pour information, pages du rapport du Président concernées par l'amendement :

46 ; 60 ; 83 ; 88-89 ; 91
---------------------------

Exposé des motifs :

<p>Il semble utile de prévoir dans le budget de notre Région un programme de soutien et de développement des lieux intermédiaires de culture (tiers-lieux culturels) qui contribuent à la création, la diffusion dans l'ensemble des territoires et notamment dans les territoires ruraux. Mais ils sont aussi des lieux facilitant l'implication citoyenne et le développement local. Il n'existe pas de cadre adapté à ces structures, nombreuses en Centre-Val de Loire. Comme tous les acteurs culturels, ils ont souffert du confinement et de la crise du COVID-19. Mais ils ont également su mettre en mouvement leur créativité au service des solidarités locales. Ces structures sont plus que des lieux artistiques, elles sont aussi actrices possibles des solutions pour répondre aux crises que nous rencontrons : en contribuant à la relocalisation de nos activités (circuits courts, investissements locaux, coopération locale, ...), en étant des incubateurs de projets et en soutenant l'implication des habitants dans les transitions à mettre en œuvre.</p> <p>Pour cela, il s'avère nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'ouvrir une autorisation d'engagement dont la date limite d'affectation sera le 31/12/2022 et dont le montant initial s'élèvera à 1 250 000 € ;</li> <li>- d'inscrire, en termes de crédits de paiement 2020, 150 000 € en dépense de fonctionnement.</li> </ul> <p>L'équilibre des crédits de paiement sera obtenu en diminuant de 100 000 € la contribution régionale au syndicat mixte de l'aéroport de Tours, compte tenu de l'annulation de nombreux vols depuis le mois de mars.</p>
--

ORIGINE DU MOUVEMENT		DESTINATION DU MOUVEMENT	
Chapitre budgétaire : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS (933)		Chapitre budgétaire : TRANSPORT (938)	
Proposition initiale	Modification proposée	Proposition initiale	Modification proposée
Montant de l'AP			
Montant de l'AE	Création d'une AE : 2020-XXXX Tiers-lieux culturels Montant : 1 250 000 € Date limite d'affectation : 31/12/2022		
Montant des CP en dépenses :		Montant des CP en dépenses :	
Ligne 40441 - Aménagement culturel du territoire 4 038 195 € en fonct. au BP 0 € en fonct. en DM1	+150 000 €	Ligne 3192 - Aéroport de Tours 990 000 € en fonct. au BP 0 € en fonct. en DM1	-150 000 €
TOTAL (crédits de paiement 2020)	+150 000 €	TOTAL (crédits de paiement 2020)	- 150 000 €



## CONSEIL REGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE

SESSION DES 2 ET 3 JUILLET 2020

### AMENDEMENT BUDGETAIRE présenté par le GROUPE ECOLOGISTE

Eléments de l'architecture fonctionnelle concernés par l'amendement :

ORIGINE DU MOUVEMENT	DESTINATION DU MOUVEMENT
Politique : 20 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE Axe : 201 - Economie Innovation Programme : 20160 - Alimentation	Politique : 3 - TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES Axe : 31 - Transports Programme : 319 - Aéroports

Pour information, pages du rapport du Président concernées par l'amendement :

28 ; 46 ; 83 ; 89 ; 91-94
---------------------------

Exposé des motifs :

<p>La crise du Covid-19 et le confinement nous ont contraint à consommer plus de produits locaux. Pour que cette situation exceptionnelle ne soit pas qu'une parenthèse, nous devons accompagner la relocalisation de la production alimentaire. Afin d'accompagner concrètement cette relocalisation, notre Région doit se doter d'outils de transformation pour disposer d'une chaîne locale complète, de la production jusqu'à la distribution en circuit court et de proximité.</p> <p>Le développement des Projets Alimentaires de Territoire va entraîner le besoin de création d'activités de transformation alimentaire diversifiées et dans la proximité. Il peut s'agir d'abattoirs, de sucreries, de yaourteries, de légumeries, d'outils de conditionnement ou bien encore de moulins...</p> <p>C'est pourquoi cet amendement propose la création d'un CAP transformation pour soutenir ces activités. Pour cela, il convient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'ouvrir une autorisation de programme d'un montant de 500 000 € ;</li> <li>- d'augmenter de 100 000 € les crédits de paiement 2020 de la ligne 201602 - Alimentation (dépenses d'investissement).</li> </ul> <p>L'équilibre des crédits de paiement sera obtenu en diminuant de 100 000 € la contribution régionale au syndicat mixte de l'aéroport de Tours, compte tenu de l'annulation de nombreux vols depuis le mois de mars.</p>
--

ORIGINE DU MOUVEMENT		DESTINATION DU MOUVEMENT	
Chapitre budgétaire : ACTION ECONOMIQUE (909)		Chapitre budgétaire : TRANSPORT (938)	
Proposition initiale	Modification proposée	Proposition initiale	Modification proposée
Montant de l'AP	Création de l'AP 2020-XXXX « CAP transformation » Montant : 500 000 € Date limite d'affectation : 31/12/2022		
Montant de l'AE			
Montant des CP en dépenses :		Montant des CP en dépenses :	
Ligne 201602 - Alimentation 0 € en invest. au BP 0 € en invest. en DM1	+ 100 000 €	Ligne 3192 - Aéroport de Tours 990 000 € en fonct. au BP 0 € en fonct. en DM1	-100 000 €
TOTAL (crédits de paiement 2020)	+ 100 000 €	TOTAL (crédits de paiement 2020)	- 100 000 €



## CONSEIL REGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE

SESSION DES 2 ET 3 JUILLET 2020

### AMENDEMENT BUDGETAIRE présenté par le GROUPE ECOLOGISTE

Eléments de l'architecture fonctionnelle concernés par l'amendement :

ORIGINE DU MOUVEMENT	DESTINATION DU MOUVEMENT
Politique : 20 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE Axe : 201 - Economie Innovation Programme : 2014 - Développement et adaptation des entreprises	Politique : 3 - TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES Axe : 31 - Transports Programme : 319 - Aéroports

Pour information, pages du rapport du Président concernées par l'amendement :

27-28 ; 46 ; 83 ; 89 ; 91-94
------------------------------

Exposé des motifs :

La crise du Covid-19 a montré la vulnérabilité de nos activités et de nos territoires. La relance de nos activités économiques doit constituer un virage vers une économie relocalisée, circulaire et écologique. Ce virage implique la conversion de certaines activités économiques dans notre région pour qu'elles soient résilientes et s'adaptent aux contraintes et risques actuels et à venir. Cette conversion suppose une stratégie de développement, une évolution des activités et/ou des processus de fabrication, l'accès à de nouveaux marchés ou encore une mutation des compétences. Pour cela, il convient de soutenir les entreprises ou les filières prêtes à s'engager dans ces conversions par de nouvelles formes de contrats d'accompagnement. Ces contrats de conversion écologique permettent d'appuyer et de rendre effective cette conversion dans tous les aspects : diagnostic de conversion, investissements, recherche et développement, formation, ...

Cet amendement a pour objet de prévoir dans notre budget un marché qui visera à construire ces contrats en s'appuyant sur des situations réelles, en prototypant leur contenu et leurs modalités. Les premiers contrats pourraient être signés dès la fin de l'année 2020.

Pour cela, une autorisation d'engagement d'un montant de 2 millions d'euros sera ouverte. En termes de crédits de paiement 2020, 100 000 € de dépenses de fonctionnement sont nécessaires.

L'équilibre des crédits de paiement sera obtenu en diminuant de 100 000 € la contribution régionale au syndicat mixte de l'aéroport de Tours, compte tenu de l'annulation de nombreux vols depuis le mois de mars.

ORIGINE DU MOUVEMENT		DESTINATION DU MOUVEMENT	
Chapitre budgétaire : ACTION ECONOMIQUE (939)		Chapitre budgétaire : TRANSPORT (938)	
Proposition initiale	Modification proposée	Proposition initiale	Modification proposée
Montant de l'AP			
Montant de l'AE	Création d'une AE 2020-XXXX - Montant : 2 000 000 € Date limite d'affectation : 31/12/2022		
Montant des CP en dépenses :		Montant des CP en dépenses :	
Nouvelle ligne - Contrats de conversion écologique	+ 100 000 €	Ligne 3192 - Aéroport de Tours 990 000 € en fonct. au BP 0 € en fonct. en DM1	-100 000 €
TOTAL (crédits de paiement 2020)	+ 100 000 €	TOTAL (crédits de paiement 2020)	- 100 000 €